

ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL PASS'SPORT – 6/12 ANS

FICHE D'INSCRIPTION AUTOMNE 2024

NOM :	PRENOM :
AGE :	TEL D'URGENCE :

		<i>Péri-loisirs MATIN 7h30-8h</i>	<i>Journée + Repas (arrivée 8h/9h, départ 17h/18h)</i>	<i>Péri-loisirs SOIR 18h-18h30</i>
	Semaine 2 du 28 au 31 octobre	<i>Lundi 28</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Mardi 29</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Mercredi 30</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Jeudi 31</i>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Vendredi 1^{er}/11</i>		FERIE		

*Pour des raisons météorologiques ou d'annulation des prestataires, le programme peut être modifié.
Le remboursement n'est possible que sur présentation d'un justificatif (voir le règlement de fonctionnement).*

Tarifs

En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué, aucun remboursement ne sera effectué.

PASS'SPORT		
Quotient familial en cours	Cycle de 5 jours avec repas (prix par jour)	Péri-loisirs demi-heure
0-300	12,15 €	0,50 €
301-500	14,20 €	0,50 €
501-700	16,20 €	0,50 €
701-800	18,25 €	0,60 €
801-1000	21,30 €	0,60 €
1001-1300	24,30 €	0,60 €
1301-1600	27,30 €	0,60 €
1601-1900	29,35 €	0,70 €
1901-2200	31,35 €	0,70 €
2201 et plus	33,40 €	0,70 €

Impayés : Le Trésor Public informe régulièrement la collectivité du suivi des impayés. Cette dernière est alors en droit de refuser l'accès aux prestations des familles faisant l'objet de plus d'un mois de retard. Il appartient alors aux familles de régulariser leur situation auprès du Trésor Public pour pouvoir accéder de nouveau aux prestations.

Je soussigné (e),....., responsable légal de l'enfant atteste qu'aucune modification n'est à apporter sur les documents d'inscriptions : dossier annuel, fiche sanitaire, fiche d'autorisations et informations relatives à la famille.

Date :

Signature du responsable légal :

La Caisse d'allocations familiales participe au financement de cet accueil de loisirs.

Les informations recueillies par le biais de cette fiche d'inscription sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte les demandes d'inscription à l'accueil de loisirs. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public.

Les données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans conformément aux archives départementales sur support papier et numérique et sont transmises seulement aux services concernés au sein de Bièvre Isère Communauté et à la CAF uniquement en cas de contrôle.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique.

Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : rgpd@bievre-isere.com.